



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 21 janvier 2008

ORDRE DU JOUR :

0. Prestation de serment de M. Calin SCHIAU.
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions : Néant.
5. Projets de délibérations : Néant.
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Route des Nations et autres grands travaux.
8. Questions :
 - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
 - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
9. Propositions des Conseillers municipaux :
 - 9.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2008.
 - 9.2 Remplacement de M. J.B. ERNI dans les différentes Commissions et représentations.
10. Motions.
11. Résolutions.
12. Communications et divers.

HUIS CLOS :

13. Naturalisations (3 dossiers).

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, Président (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Vice-Président (RAD) - Marc TISSOT (PDC) - Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusé : M. Eric PORTIER (GAG)

Absent : M. Julien MOURET (PS)

Assistent à la séance :

MM. Michel GÖNCZY, Secrétaire général – Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00 en présentant ses meilleurs vœux pour 2008 à l'assemblée.

0. Prestation de serment de Monsieur Calin SCHIAU.

Après avoir prêté serment devant M. Bertrand FAVRE, Président, M. Calin SCHIAU rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2007.

Page 84 – Programme des Nations Unies pour le développement : Mme MOTTET signale que le magnolia a été planté dans le parc du Château et non pas dans le parc des Délices.

Page 92 – Interpellation de M. JEANNERAT : Mme MAMIN-TISSOT relève que la question d'une tranchée « couverte » a été arbitrairement écartée, alors que le procès-verbal mentionne une tranchée « ouverte ».

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

15 décembre 2007 : Repas des Sauveteurs auxiliaires au CVHS.
20 décembre 2007 : Noël des Aînés à Palexpo, auquel étaient présents un grand nombre de Conseillers municipaux, le Conseil administratif et le Parlement des jeunes.
20 décembre 2007 : Soirée de l'Association suisse des musulmans pour la laïcité à la Ferme Sarasin.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2008

- 8 janvier 2008 : Le bureau s'est réuni une dernière fois pour la révision du règlement du Conseil municipal. Celui-ci a été envoyé pour préavis à M. ZUBER, Directeur de la surveillance des communes.
- 11 janvier 2008 : Vœux à la population. Le Président a été surpris par l'absence de plus de 10 Conseillers municipaux.
- 16 janvier 2008 : Soirée annuelle des présidents de sociétés.

Dates à retenir :

- Mardi 5 février : Réception populaire pour célébrer la nomination de Mme Loly BOLAY à la présidence du Grand Conseil, à la salle communale des Délices à 19h45. Un cortège précédera cette soirée et partira de la Ferme Sarasin à 19h30.
- Samedi 19 avril : Course pédestre de Bernex.

Courriers reçus :

- Remerciements et vœux de M. Jean-Jacques MISCHLER.
- Vœux de Mme Loly BOLAY, Présidente du Grand Conseil.
- Vœux du Centre John KNOX.
- Remerciements de M. Jean-Pierre CHAPPUIS pour la carte envoyée par le Conseil municipal en fin d'année. Le Président, au nom du Conseil municipal, lui souhaite encore une excellente santé pour 2008.

- M. CUDRE donne lecture de l'invitation du 18 décembre 2007 de la Fédération INFRA, à une journée d'étude organisée le 26 mars 2008 à l'EPFL (*annexe 1*).

- M. STEINER donne lecture du courrier de M. Manuel NOVOA du 17 décembre 2007, relatif à l'autorisation de construire n° 18017 sur la parcelle n° 1180, chemin des Massettes (*annexe 2*).

M. POMATTO demande si la parcelle en question est classée en zone « forêt ».

M. DETRAZ constate qu'elle est à proximité de la zone du Marais, que la commune veut protéger. Le Conseil administratif pourrait peut-être examiner les incidences sur cette zone, mais cette affaire relève du droit privé.

M. JIMAJA propose que ce courrier soit renvoyé en Commission d'urbanisme afin d'éclaircir certains aspects dont il n'est pas possible de parler en public.

M. COMTE apporte quelques précisions concernant la parcelle occupée actuellement M. NOVOA. Le Conseil administratif a donné un préavis positif à ce projet qui est conforme à l'autorisation qui avait été délivrée pour une construction mitoyenne. Il respecte également les 30 mètres de distance exigés à la limite de la forêt de la zone du Marais. Enfin, le Conseil administratif a attiré l'attention du Département sur le fait que les droits privés devaient être sauvegardés dans le cadre de cette demande. Partant de cela, le Département, en toute connaissance de cause, a donné l'autorisation de construire et M. NOVOA, comme il en a le droit, a décidé de faire opposition à cette autorisation.

M. COMTE propose de laisser le Tribunal de recours LCI régler ce litige qui est du domaine privé.

Le Président met au vote la proposition de M. JIMAJA de renvoyer ce courrier en Commission d'urbanisme.

Cette proposition est refusée par 4 voix « pour », 14 voix « contre » et 4 abstentions.

Ce courrier est donc renvoyé au Conseil administratif.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 21 janvier 2008

- M. CUDRE donne lecture de la réponse du Conseil d'Etat du 17 décembre 2007 à la résolution
du Conseil municipal concernant la route des Nations, (*annexe 3*).

Ce courrier sera traité au point 7 de l'ordre du jour.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme BÖHLER :

Mme BÖHLER, au nom du Conseil administratif, présente ses meilleurs vœux 2008 en espérant que cette année sera fructueuse pour tout le monde.

Restaurant scolaire : L'association a été dissoute à fin 2007. Le nouveau fonctionnement est en place et tout se passe bien. L'entreprise qui fournit les repas a engagé un des bénévoles de l'ancienne association, qui était au chômage. Elle passera régulièrement voir si tout continue à bien se dérouler.

Péréquation financière intercommunale : Ce dossier avance doucement mais sûrement. Une troisième séance s'est tenue aujourd'hui-même. Elle propose de tenir la Commission des finances au courant de l'évolution du dossier d'ici la fin de l'année car les 45 communes doivent se mettre d'accord et cela prend du temps.

Caisse de retraite des pompiers : Dans le cadre du vote du budget par le Grand Conseil, la proposition de modification du Conseil d'Etat a été balayée.

Statistiques sur la population résidante genevoise: En 2007, la population résidante du canton de Genève a augmenté de 2278 personnes, soit une croissance de 0,5 % contre 1 % en 2006. Elle s'établit à 447'584 habitants à fin décembre 2007.

En ce qui concerne les communes genevoises, à fin 2007 comme à fin 2006, le canton de Genève comptait 10 communes de plus de 10'000 habitants. Elles regroupent 78 % de la population totale du canton. Les communes ayant connu la plus forte augmentation de population sont Plan-les-Ouates, Confignon, Versoix, Vernier et Le Grand-Saconnex, avec un peu plus de 10'600 habitants.

Fondation Clair-Bois : Les 22 et 24 janvier, deux représentations du ballet Roland PETIT se tiendront au Grand-Théâtre, dont les bénéfices seront reversés à la Fondation Clair-Bois. Par ailleurs, l'exposition « lieux communs » au Centre d'art contemporain accueillera 6 artistes du foyer Clair-Bois de Pinchat, qui exposeront leurs œuvres.

Communications de M. PLEE :

Protection civile : Le mercredi 6 février dès 13h30 auront lieu les essais des sirènes sur le plan national.

Vandalisme : Durant les fêtes de fin d'année, 3 vitres ont été cassées dans le local du concierge à l'école de la Tour, une partie de la barrière en bois qui borde l'étang de la zone nature des Préjins a été cassée et un feu a été bouté à une poubelle. De plus, le sapin de Noël de l'école de la Tour a été vandalisé.

Première semaine de janvier : les ASM ont contrôlé deux toxicomanes à la campagne du Château mais malheureusement, le dealer a eu le temps de quitter les lieux. Ils sont intervenus auprès d'un groupe de jeunes au Pommier. Le SIS a éteint un feu dans un container à papier. Il y a eu quelques problèmes de voisinage à la rue Jo-Siffert et au chemin du Jonc, un conflit entre citoyens dans le parc à chiens du parc Sarasin et une intervention de la police au sein d'une famille à la rue Gardiol. 5 cambriolages sont encore à déplorer.

De plus, le 14 janvier vers 18h00, un grave accident s'est produit sur le passage-piétons à la route de Colovrex, à proximité du garage Benoît. L'automobiliste ne s'est pas arrêté et aux dernières nouvelles, le piéton est gravement touché.

Communes amies des forêts anciennes : La commune du Grand-Saconnex a enfin reçu le diplôme prouvant son adhésion à cette action. Cela signifie qu'elle renonce à acquérir des bois et des produits en bois provenant du pillage des forêts anciennes et qu'elle opte pour du bois certifié FSC ou des bois suisses ou de pays voisins. De plus, l'Administration s'engage à réduire la consommation de papier et a opté pour un papier 100 % recyclé et certifié FSC.

Courrier de la société pédagogique genevoise (syndicat des enseignants primaires) et du syndicat des services publics : Ces syndicats ont reçu un courrier du Conseil d'Etat mentionnant la liste des bâtiments publics genevois dans lesquels il y a encore de l'amiante. Ils se sont étonnés du fait qu'aucune école n'était mentionnée sur cette liste et ont adressé un courrier à toutes les communes pour s'informer de la situation des écoles. Au Grand-Saconnex, de l'amiante a été trouvée dans la chaudière de l'école de la Place (calorifugeage).

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : Dans la FAO du 7 janvier 2008, la procédure d'opposition au projet de plan des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eaux a été publiée. Elle court jusqu'au 5 février 2008.

Le Conseil administratif va recevoir Mme LEULIET, responsable au Département du territoire des différents projets de trams, pour évoquer les études de tram et les variantes de tracés concernant Le Grand-Saconnex.

Transport et mobilité : Lors d'une réunion du groupe « Transports » des communes de la rive droite du lac, M. DELACRETAZ, Directeur de l'OCM, est venu faire un exposé sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui a été déposé fin décembre 2007. Il était important de déposer ce dossier afin d'obtenir d'importantes subventions fédérales pour des ouvrages majeurs qui concernent la région. Ce projet d'agglomération aborde plusieurs thématiques, dont les transports. Il a été particulièrement attentif aux dessins concernant les P&R et les boucllements ferroviaires entre l'aéroport et Cornavin. Il propose aux personnes intéressées d'aller consulter le site www.projet-agglo.org, en particulier l'annexe 3.

Domaine public : Le Conseil administratif a une nouvelle fois écrit à la gérance générale du quartier du Pommier pour lui rappeler fermement qu'il n'a jamais été question que la commune s'occupe de l'entretien des arbres à haute tige ni des plates-bandes. Il relève que la Voirie a fait un grand nettoyage de ce quartier avant les fêtes.

Routes : Le Conseil administratif a reçu l'Association des habitants du chemin du Jonc et du secteur Attenville. Il est à relever que 90 % des problèmes des différentes associations de quartiers concernent la circulation. Le Conseil administratif va maintenant s'atteler à régler ces différents problèmes quartier par quartier, avec une priorité aux difficultés majeures rencontrées sur la route de Colovrex et l'Ancienne-Route.

4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS** : Néant.

5. **PROJETS DE DELIBERATIONS** : Néant.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF** :

M. PLEE propose à la Commission sécurité, police de se réunir pour continuer l'élaboration du concept de sécurité. Il faudra également prévoir une séance pour fixer les indemnités aux sapeurs-pompiers pour 2009.

M. PLEE propose que la Commission bâtiments et emplacements communaux étudie les projets d'aménagements de la campagne du Château et de la campagne du Jonc qui émanent du Service des Parcs. Lors de la prochaine séance de ladite Commission, il fournira des documents à ce sujet afin que les Commissaires aient le temps de les étudier pour une prochaine réunion.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX :

M. COMTE confirme le rendez-vous du Conseil administratif avec M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat, le 4 février prochain, ainsi que la rencontre avec la Commission des travaux du Grand Conseil, qui aura lieu demain soir, soit le 24 janvier. Il tiendra informé le Conseil municipal du résultat de ces entretiens.

M. COMTE annonce que M. Mark MULLER a répondu à l'interpellation urgente déposée au Grand Conseil par M. JEANNERAT. Elle ressemble singulièrement à la réponse que M. MOUTINOT a donnée à la résolution déposée par le Conseil municipal.

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'un entretien informel avec le directeur du génie civil, M. HAEGLER, le projet de demande d'autorisation n'a pas été déposé en décembre 2007.

En résumé, il semble que le Conseil d'Etat ne veuille pas entrer en matière sur les problèmes évoqués soit par le Conseil municipal par la biais de sa résolution, soit par l'interpellation urgente, ni sur le fond ni sur la forme.

Suite à la question de M. BALMER posée lors de la précédente séance concernant les aspects aquatiques du projet, le Service technique communal s'est très rapidement renseigné auprès du responsable technique du Département qui s'occupe des sondages. La réponse est la suivante :

« Les principaux objectifs de cette deuxième campagne de sondages sont en relation directe avec la sécurité des personnes travaillant à l'exécution de l'ouvrage et des biens situés en surface, ainsi qu'avec les mesures à mettre en œuvre pour la construction et la pérennité de l'ouvrage souterrain.

Pour la partie liée à la géologie, une connaissance plus approfondie de la stratigraphie complexe, voire chaotique du contexte géologique de la butte du Grand-Saconnex est nécessaire. Cette phase se poursuivra avec l'analyse en laboratoire des échantillons prélevés lors des carottages de la campagne, qui doit s'achever ces jours et ne nécessitera à priori pas d'autres interventions avec des engins de forage sur le site.

Pour la partie liée à l'hydrologie, au vu de la complexité des corps perméables présents dans le sous-sol, le but recherché est d'améliorer notre connaissance du fonctionnement de ces derniers. Globalement, nous sommes en présence de quatre corps aquifères situés dans des zones et altitudes différentes, dont la fameuse nappe dite « d'Onu-Sida ».

Afin de connaître l'implication que ces nappes ont entre-elles et d'envisager des solutions pour l'exécution du tunnel, une deuxième campagne d'essais de pompage, dont la première a eu lieu en 2006, est planifiée dans le courant 2008. En parallèle, pour éviter une « performance de celle d'Onu-Sida » et les impacts sur les exécutoires et l'environnement qui ont suivi, les essais de réinfiltration sont prévus au droit des sondages situés sur la parcelle exploitée par M. D. Tissot, à l'extrémité du chemin des Manons.

Pour conclure, ces essais de pompage ne sont évidemment pas prévus dans le but de vider les nappes, mais bien de connaître au mieux leur comportement et les liaisons que ces dernières peuvent avoir entre elles, afin de minimiser toute atteinte sur l'environnement et préciser les mesures nécessaires aux usagers dans le rapport d'impact actuellement en cours d'élaboration ».

Le Conseil administratif a également reçu une réponse officielle de la part du chef de service concernant ces sondages, qui rappelle qu'il n'y a pas d'autres forages prévus sur le domaine public communal et que la durée des essais de pompage qui débiteront fin janvier n'est pas connue avec précision et sera adaptée en fonction des premiers résultats obtenus.

M. BALMER ne veut pas revenir sur les remarques liminaires du Conseil d'Etat car il n'était pas élu à l'époque. Toutefois, il considère que sur le fond, ce n'est pas une façon de répondre que de citer des entretiens qui ont eu lieu par le passé. Ce qui lui paraît choquant c'est de dire que la commune sera principalement bénéficiaire d'une route d'évitement alors que justement, cela ne sera pas une route d'évitement puisque 20'000 voitures passeront chaque jour sur la route de Ferney. Les gens qui viendront de France voisine pour se rendre au centre ville ne passeront justement pas par le secteur Apia mais continueront à traverser le village.

Suite à la séance « Toutes commissions réunies » lors de laquelle ce projet a été présenté, il apparaissait clairement que le projet « tram » et le projet « route des Nations » n'étaient pas liés et que les mesures d'accompagnement qui devaient être prises dans le projet des Nations n'étaient pas encore agendées.

Il suggère donc que le Conseil municipal réponde à ce courrier et se détermine par rapport au contenu de ce dernier.

M. STEINER relève que le Conseil d'Etat cite des informations qui ont été faites au Conseil administratif. Il demande si dans ces informations, il était possible de déduire s'il y aurait une couverture ou non de la tranchée.

M. COMTE pense qu'il faut être conscient que le Département joue sur le fait de dire : « il est trop tard pour dire quoique ce soit, vous étiez parfaitement au courant ». La réponse fondamentale du Conseil municipal et du Conseil administratif sera de dire que dès le moment où un crédit d'étude est voté, c'est justement pour faire une étude, et non pas parce que tout est déjà décidé.

Le Conseil administratif n'entend pas entrer dans le détail de savoir si dans le quart d'une lettre, entre les lignes ou sous la ligne, il était suggéré que la tranchée ne serait pas tout à fait couverte, tout à fait enterrée ou autre, mais bien de dire qu'un montant important pour une étude a été voté et que cette étude doit se faire, avec les études d'impact et les mesures d'accompagnement. Pour l'instant, il est dit que le projet était déjà fait avant qu'il ne soit étudié, ce qui n'est pas acceptable.

M. COMTE relève qu'en analysant bien le projet de loi et les courriers échangés, on peut constater que dans l'esprit du Département, la partie du Pré-du-Stand n'est pas couverte. Toutefois, sachant que c'est ce dernier qui paie, il ne va pas se précipiter pour faire le plus grand tunnel possible.

Il faut vraiment arguer sur le fait que lorsque la Commission des travaux a voté un crédit d'étude de CHF 5'488'000.--, c'était justement pour faire une étude avec des prestations d'avant-projet et des prestations de projet définitif. Cette étude doit dire si l'orientation de l'avant-projet est bonne ou non, si la problématique de nuisances engendrées par une nouvelle route à proximité d'habitations est une bonne ou une mauvaise chose et si l'on peut y remédier par une tranchée couverte.

Malgré tous les écrits, un crédit a été voté pour faire une étude et il faut se battre pour que cette étude aboutisse à un projet cohérent.

M. MARGUET relève que malheureusement, la presse est toujours là quand il ne faut pas et jamais quand il faudrait. Il avait proposé en décembre que le Conseil administratif prenne contact avec cette dernière. L'attitude du Conseil d'Etat est scandaleuse. Si le Département n'a pas entendu que la commune voulait une tranchée couverte lors de la séance « Toutes commissions réunies », c'est qu'il est vraiment sourd... et il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Il demande au Conseil administratif d'aller plus loin, de prendre un avocat et de ruer dans les brancards pour que le Département entende la commune.

Mme MAMIN-TISSOT pense qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud et rebondir sur la réponse de M. MOUTINOT. Elle propose donc de la renvoyer en Commission d'urbanisme afin d'y donner une réponse et d'évoquer les différentes alternatives évoquées ce soir.

M. ECKERT rappelle que le groupe des Verts avait voté contre le Jardin des Nations et contre le Plan directeur communal, non pas parce qu'il avait remarqué que le tracé n'était pas couvert mais simplement parce qu'il n'était pas convaincu que le tracé proposé déchargerait la route de Ferney et amènerait quelque chose de positif à la commune.

M. DETRAZ, en sa qualité de Président de la Commission, routes, circulation, mobilité, souhaiterait un entretien avec le Conseil administratif afin de pouvoir répondre aux pétitionnaires qui seront reçus lors de la séance prévue le 11 mars prochain.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2008

M. BALMER propose également au Conseil administratif de rencontrer l'OCM avant le 11 mars, où l'Association Radar sera reçue concernant leur pétition qui date de 18 mois, pour avoir des réponses concrètes à proposer dans un dossier où beaucoup de temps a déjà été perdu.

M. BALMER relève que la Commission routes, circulation, mobilité ayant déjà rédigé la résolution relative à la Route des Nations, il lui semble plus logique que la lettre de M. MOUTINOT soit renvoyée à cette Commission et non pas à la Commission d'urbanisme.

Le Président met au vote la proposition de Mme MAMIN-TISSOT pour un renvoi à la Commission d'urbanisme.

Cette proposition est rejetée par 4 voix « pour », 16 voix « contre » et 2 abstentions.

Le Président met au vote la proposition de M. BALMER pour un renvoi à la Commission routes, circulation, mobilité.

Cette proposition est acceptée par 21 voix « pour » et 1 abstention.

8. QUESTIONS

8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :

Question de M. STEINER : à partir de quel montant doit-on faire une délibération lors d'un dépassement de crédit ? : Mme BÖHLER répond qu'une délibération doit être votée dès le 1^{er} centime de dépassement,

Question de M. BALMER sur la possibilité de mieux gérer les fichiers de l'administration pour éviter les envois de documents à double : Mme BÖHLER explique que le secrétariat général utilise plusieurs listes d'adresses différentes et il y a quelques fois des doublons vu que certaines personnes apparaissent sur plusieurs listes. Une opération de suppression des doublons à lieu. Malheureusement, si une personne a reçu des documents à double, voire à triple, il s'agit d'une erreur et elle s'en excuse.

Question de M. MARGUET qui demandait si l'ACG est au courant et est d'accord que le crédit pour finir le stade de Genève soit pris par le Fonds d'équipement communal : Mme BÖHLER indique que l'ACG est au courant mais que la décision sera prise lors d'une séance qui aura lieu la semaine prochaine. Il manque CHF 8'800'000.-- pour mettre ce stade aux normes afin d'accueillir l'Euro 2008 à Genève.

Mme BÖHLER lit un extrait de la loi d'alimentation du Fonds d'équipement communal qui a été votée par le Grand Conseil le 30 novembre 2007 :

Art. 1 : Le Fonds a également pour but de financer, dans la mesure de ses ressources et après pondération, les charges que l'ensemble des communes sont appelées à supporter dans le cadre de leurs responsabilités. Pour les années 2008 et 2009, il participe au financement des prestations publiques intercommunales et de nature cantonale, au sens de l'art. 7, al. 4 des présents statuts. Les domaines pris en charge sont fixés d'entente avec l'Association des communes genevoises ».

Art. 7, al. 4 : Le Fonds contribue en 2008 et en 2009 au financement des prestations suivantes, pour autant que les buts décrits à l'art. 1 soient respectés : d) contribution de 17 millions de francs par année à des charges cantonales d'intérêt général inscrites au budget de l'Etat de Genève. »

M. MARGUET relève que c'est la première fois qu'il entend qu'un stade de football est d'intérêt général ! Il ne peut pas être d'accord mais il attend la suite.

Question de Mme AMMANE concernant la température de la salle communale : M. PLEE explique que le problème ne vient pas de la programmation des horloges, mais de l'installation elle-même. Elle sera remise à jour dès que la subvention cantonale attribuée à la commune pour mettre en place les audits énergétiques des bâtiments sera versée.

Propositions de Mme AMMANE et de M. DETRAZ pour un nettoyage plus fréquent aux abords de l'école Village : M. PLEE relève que le préau est souvent sale le lundi matin de bonne heure. A ce moment-là, un seul concierge est présent étant donné que l'autre concierge travaille le week-end. Le Conseil administratif a donc décidé, comme pour le parking souterrain, de prendre une entreprise tôt le lundi matin pour nettoyer le préau de l'école.

Question de M. PORTIER sur la possibilité de créer des oreilles au passage-piétons devant le café du Raisin : M. COMTE relève qu'il avait été répondu que cette question était à l'étude à l'OCM. Toutefois, ce n'est pas encore le cas car la problématique de l'Ancienne-Route et de la route de Colovrex est plus complexe en termes de restrictions de circulation et de limitation de vitesse qu'une simple étude d'oreilles au passage-piétons. Il demande donc de suspendre cette demande, qui est déjà intégrée dans l'étude de limitations de circulation et de vitesse sur l'Ancienne-Route.

Question de M. FAVRE sur la possibilité d'installer des épingles sur les places « deux-roues » devant le Café du Raisin : M. COMTE propose d'intégrer cette demande dans l'étude plus générale que le Service technique est en train de préparer sur toutes les places « deux-roues » situées sur le domaine public communal.

Question de M. CUDRE sur la possibilité de marquages au sol sur les tronçons à sens unique des chemins Fr.-Lehmann et Taverney : M. COMTE indique que les ASM ont pris contact avec l'OCM qui a priori est favorable à cette demande. Le Service technique est chargé de préparer un plan pour faire une demande formelle à l'OCM, avec les marquages souhaités. Il tiendra le Conseil municipal informé de la réponse de l'OCM.

A la question de M. STEINER, M. COMTE explique que bien que le chemin Lehmann soit privé, il y a une convention avec la commune pour son entretien, sa signalisation et sa sécurité. Le cas échéant, il incombera donc à la commune de faire la peinture.

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

Mme POGET MORENO croit savoir qu'il n'existe pas sur la commune de levées des déchets de cuisine. Elle demande donc comment éliminer ces déchets et qu'est-ce que le Conseil administratif prévoit à cet effet.

M. COMTE relève que le Conseil administratif a inscrit cette question à son programme de législature. Certaines communes urbaines récoltent dans une même levée les déchets compostables et les déchets de cuisine.

En ce qui concerne les communes faisant partie du GICORD, le problème est différent car ce dernier n'accepte pas les déchets de cuisine. La commune devrait donc faire une tournée supplémentaire avec un camion pour en définitive ne récolter qu'une petite quantité de déchets de cuisine.

Le Conseil administratif va demander une étude pour savoir si le bilan écologique en cas de ramassage particulier des déchets de cuisine, qui pourrait se faire éventuellement avec Versoix, serait avantageux ou non.

Mme POGET MORENO relève que cette question est souvent posée par les habitants et demande s'il est possible d'informer la population de cette réponse, par le biais du GSI ou d'un papillon « tout ménage ».

M. COMTE répond par l'affirmative.

M. CUDRE indique qu'il a lu dans la presse la liste des parcs interdits aux chiens sur le territoire genevois. Il était mentionné que les communes ont été consultées à ce sujet. Est-ce le cas ?

M. CUDRE a relevé que seulement trois parcs étaient interdits aux chiens au Grand-Saconnex, soit le Jardin des Burgondes, le haut du parc Sarasin et la zone nature des Préjins. Il se demande pourquoi d'autres parcs, tels que celui de la Tour, à proximité d'écoles ou celui de Taverney, fréquentés par les enfants, n'ont pas été proposés.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2008

M. CUDRE aimerait également savoir pourquoi cette information n'a pas été transmise au Conseil municipal au préalable.

M. MARGUET signale qu'un certain nombre de personnes ont souligné le manque de convivialité de la « soupe de l'escalade » organisée en 2007 à la Ferme Sarasin, par rapport à la tente qui était installée dans le préau de l'école de la Place. De plus, très peu de gens ont écouté le concert de la Sirène dans la cour de l'école ou se sont tenus autour du feu. Il y a certainement un manque à gagner pour l'amicale des Sapeurs-pompiers au niveau des dons qui ont été faits. Est-ce que le Conseil administratif s'est penché sur cette question pour les années futures ?

Mme BÖHLER relève qu'à fin 2009, il est possible qu'il n'y ait aucun accès au préau de l'école de la Place en raison de sa rénovation. Il n'est pas évident de trouver une autre solution, d'autant plus que la tente s'avère maintenant trop petite pour accueillir la population. Elle répondra plus précisément à la prochaine séance.

M. EYA NCHAMA demande de quelle manière fonctionne la poste du Grand-Saconnex. En effet, il est arrivé plusieurs fois que des enveloppes soient retournées aux expéditeurs avec la mention « inconnu à cette adresse ». Il n'a pourtant pas changé d'adresse depuis des années et a toujours son nom inscrit sur sa boîte aux lettres. Le dernier cas est celui du service des votations qui s'est vu retourner son envoi et il n'a donc pas reçu les informations pour les votations du mois de février.

Mme BÖHLER confirme que la poste a des soucis de distribution. Elle va se renseigner à ce sujet. Concernant la distribution du GSI, il semble que cela aille mieux.

M. ECKERT croit savoir que le parking de la salle polyvalente du Pommier est sous-occupé. Il demande s'il existe des statistiques d'occupation de ce parking.

M. ECKERT a entendu dire que selon les manifestations qui se déroulent dans cette salle, la barrière du parking reste ouverte pour un accès libre. Quelle est la politique du Conseil administratif à ce sujet ?

M. PLEE explique que le Conseil administratif a donné des ordres stricts pour que cette barrière soit constamment fermée à chaque manifestation.

Mme BÖHLER relève que lors de la soirée des présidents de sociétés, elle a indiqué que lorsque les gens sortent avec leur voiture, ils devront en assumer les coûts et devront utiliser les parkings payants.

M. ECKERT indique qu'un certain nombre de surfaces commerciales ne sont pas louées au Pommier. Serait-il possible que la commune prenne contact avec les propriétaires pour faire une action conjointe afin que ces locaux soient loués, car ils contribuent à la vie du quartier ?

Bien que l'éclairage public du parc des Délices soit en cours de révision, M. POMATTO demande s'il est possible de trouver une solution provisoire pour éclairer l'escalier qui relie le parc à la route de Colovrex. En effet, certaines personnes âgées trouvent cet endroit très dangereux la nuit.

M. TISSOT rappelle que lors de la visite de l'aéroport par le Conseil municipal, en décembre 2007, il avait été garanti que les problèmes de survols de la commune par les hélicoptères étaient réglés et que les corridors avaient été définis. En l'occurrence, il y en a encore beaucoup, spécialement le week-end, où les survols sur la commune sont constants. Il aimerait savoir ce qu'il est possible de faire à ce sujet. Il donne en exemple ce samedi, 15h35, un hélicoptère de couleur blanche.

Mme BÖHLER posera la question aux responsables de l'aéroport. Elle rappelle que le règlement concerne essentiellement les week-ends et que les vols devaient être limités à 2 par demi-heure, sauf cas d'urgence et les vols « home based ».

9. PROPOSITIONS

9.1 Adoption du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2008 :

Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.

9.2 Remplacement de M. J.B. ERNI dans les différentes Commissions et représentations :

Le Président propose que M. SCHIAU remplace M. ERNI à la Commission des finances et la Commission Sécurité, police ainsi qu'au Comité de jumelage et au Tennis-Club.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

9.3 Autres propositions :

Le Président propose la création d'une Commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal, qui ne devrait se réunir qu'une seule fois. Cette Commission pourrait être composée des chefs de fractions ou délégués, soit 7 membres. Ce point sera donc à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Mme POGET-MORENO propose l'installation de patères au dernier étage de l'Espace Pom', car des cours de solfège ou de langues sont donnés régulièrement et les enfants laissent leur veste par terre dans les couloirs.

Mme GIROD propose que le nouveau règlement du Conseil municipal prévoit que chaque Conseiller municipal puisse obtenir toute documentation pertinente dans le cadre du mandat qu'il exerce. Par cette proposition, elle souhaite éviter qu'un Commissaire doive attendre la réunion d'une Commission pour prendre connaissance de documents qu'il juge utiles pour pouvoir exécuter son mandat délibératif et consultatif.

Le Président indique que cette proposition sera traitée lors de la réunion de la Commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal.

Mme GIROD remercie M. COMTE de mettre la mobilité de l'Ancienne-Route et de la route de Colovrex comme priorité de cette législature. Elle propose une démarche un peu plus spécifique pour la sécurité des piétons, à savoir que la Commission routes, circulation, mobilité se réunisse le plus vite possible afin d'aborder les deux points suivants :

1. Assurer la protection des piétons, plus spécialement sur toute la longueur de la route de Colovrex.
2. Mettre sur pied un plan directeur de mobilité, qui verra à proposer un déclassement et des aménagements sur la route de Colovrex, afin de réduire la circulation de transit et pouvoir ramener la vitesse des véhicules à 30 km/h.

Mme GIROD propose que la fresque du bassin de natation soit traitée dans une seule séance du Fonds de décoration, car ce point est complexe. Il s'agit, comme des autres Conseillers municipaux l'ont déjà demandé, de savoir :

1. si la rénovation de la piscine a permis d'alimenter le Fonds de décoration,
2. pourquoi le Fonds de décoration n'a pas financé la réalisation de cette fresque,
3. pourquoi il est nécessaire d'accorder le crédit complémentaire de CHF 13'854,45 et si cela n'est pas uniquement un artifice comptable.

De plus, elle souhaite pouvoir étudier tous les devis relatifs à la rénovation de la fresque du bassin de natation, le contrat signé avec l'entreprise de construction au sujet de la garantie décennale et finalement, décider si cette fresque a vraiment besoin d'être rénovée.

Mme BÖHLER indique que le Service des finances lui a présenté ses excuses car effectivement, cette fresque a été financée par le Fonds de décoration. Cet objet est à l'ordre du jour de la prochaine séance du Fonds de décoration et tous les documents seront envoyés si possible avec la convocation.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2008

Mme GIROD propose que le Conseil municipal puisse rencontrer les TSHM pour connaître leurs missions. Au préalable, les Conseillers municipaux peuvent consulter le site Internet de la FASE pour découvrir le but de cette Fondation.

Mme GIROD propose que le Conseil municipal rencontre le Parlement des Jeunes, dans les locaux de l'Espace Pom'. Les jeunes pourront présenter leurs buts et leurs statuts.

Mme GIROD propose que lors de la visite des bâtiments communaux, la visite de la Ferme du Pommier soit effectuée en présence de la régie.

Mme GIROD propose que le Conseil administratif explique très clairement à la population, par le biais de « Grand-Saconnex Informations », que les projets de piscine olympique couverte, de bibliothèque municipale à la Grange et de rénovation de l'Ancienne Mairie ne sont que des idées qui n'ont pas encore été soumises au Conseil municipal. Mentionner ces projets peut susciter de faux espoirs auprès de la population.

Mme GIROD propose enfin que les lignes des procès-verbaux du Conseil municipal soient numérotées, afin d'en faciliter la relecture et les demandes éventuelles de modifications.

Le Président signale que les propositions de Mme GIROD seront étudiées par le bureau, car certaines doivent être votées par le Conseil municipal et d'autres sont destinées au Conseil administratif.

M. ECKERT propose de fixer une date pour la Commission de l'environnement pour faire le bilan relatif aux énergies et à la Cité de l'Energie, pour autant que le Conseil administratif soit prêt à traiter ces sujets.

M. PLEE confirme qu'une date peut être fixée à cet effet.

M. DETRAZ aimerait soutenir la proposition de Mme AMMANE faite lors de la dernière séance concernant la présence d'une patrouilleuse scolaire à la Place Carantec. Il avait déjà fait deux propositions à ce sujet. Une première réponse lui avait été donnée dans le sens qu'un montant au budget avait été prévu pour l'engagement d'une patrouilleuse. Toutefois, en second lieu, sa demande a reçu un « enterrement de première classe ». Il se joint donc à Mme AMMANE pour demander une patrouilleuse qui pourrait éduquer les enfants et sécuriser ce passage-piétons particulièrement dangereux.

M. DETRAZ propose que le Conseil administratif fasse parvenir aux Conseillers municipaux le règlement d'application des vols d'hélicoptères, ce qui permettra à chacun de constater si un hélicoptère est en infraction ou non et de le dénoncer le cas échéant.

M. FAVRE cède la présidence à M. STEINER.

M. FAVRE propose que la Commission Culture, sports, loisirs se réunisse afin qu'un représentant de la FASE puisse venir présenter le projet LaOLA, projet fédéral de prévention dans les clubs sportifs. Il donne lecture d'un résumé expliquant ce projet :

« Il est apparu rapidement que les dirigeants, entraîneurs et moniteurs du monde sportif ne devaient plus rester seuls face aux difficultés sociales et aux comportements parfois inadaptés de leurs usagers. La synthèse des réflexions amène à formuler le projet suivant : créer et coordonner un réseau d'organismes des professionnels de la santé et de la prévention pouvant répondre aux besoins et aux demandes spécifiques des acteurs du monde sportif genevois. »

M. FAVRE pense qu'il serait intéressant de recevoir ce délégué de la FASE de façon à pouvoir mieux comprendre le fonctionnement de ce projet, dont Vernier et Onex font partie.

M. STEINER met au vote cette proposition, **qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. STEINER rend la présidence à M. FAVRE.

10. **MOTIONS** : Néant.

11. **RESOLUTIONS**: Néant.

12. **COMMUNICATIONS ET DIVERS** :

M. JIMAJA informe que les 12 et 13 janvier derniers, un tournoi national de judo s'est déroulé à Morges. Le club du Grand-Saconnex a terminé 5^e, avec 5 médailles dont 2 d'or.

L'assemblée applaudit.

M. ECKERT relève que lors de la précédente législature, les actes délictueux perpétrés sur la commune étaient traités de manière confidentielle par le Conseil administratif. Il est donc agréablement surpris que ces informations soient maintenant données en séance plénière.

Concernant la Compagnie des sapeurs-pompiers, M. BALMER informe des dates suivantes :
15 mars : inspection cantonale au CVHS,
7 juin : concours interne de la Compagnie au CVHS,
27 septembre : exercice annuel à Richelien.

M. MARGUET remercie le Conseil administratif pour avoir mis en application sa demande de servir les boissons dans des verres en plastique à la salle du Pommier.

Mme BÖHLER relève que cela n'est pas suffisant pour éviter des accidents, car n'importe qui peut venir avec n'importe quoi et le lancer sur quelqu'un.

M. MARGUET pense que si quelqu'un amène un objet, la responsabilité du club ou de la commune ne sera peut-être pas engagée. Toutefois, si la commune autorise les bouteilles, cela pourrait engager sa responsabilité.

Mme JEANDET souhaite remercier M. FAVRE pour la formation concernant la gestion des séances de Commissions. Le choix de l'intervenante lui semble tout à fait adéquat et la première session de formation a été très satisfaisante.

13. **NATURALISATIONS** (HUIS CLOS) :

3 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 22h45.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE

Manuel NOVOA
29 chemin des Massettes
1218 Le Grand Saconnex

Grand Saconnex, le 17/12/07

Président du Conseil Municipal
Mairie du Grand Saconnex
1218 Le Grand Saconnex

Concerne : Demande en préavis de la construction d'une villa jumelle selon l'autorisation de construire N. 18017 sur la parcelle N. 1180 sur le chemin des Massettes, 1218 Le Grand Saconnex

Monsieur le Président,

En résumée :

Notre villa individuelle fut construite avec l'autorisation de la police des constructions en 1955, avec des ouvertures sur les quatre façades.

Selon cette autorisation il est mentionnée : une villa familiale, avec un garage incorporé, une voie d'accès pour véhicules sur un chemin goudronnée carrossable, comme on peut le voir inscrite sur l'extrait au registre du cadastre.

En 1988 la parcelle fut morcelée en deux, soit la N. 1179 (notre propriété) et N. 1180 (propriété de la Fondval).

Le morcellement a été fait au droit du mur de la villa sur la propriété N. 1179, sans le respect des limites légales entre une construction et la limite de la parcelle.

Après avoir demandé un avis de droit concernant ce morcellement, nous avons acheté cette villa qui se trouve sur la parcelle N. 1179 en 1999.

Selon l'avis de droit :

Il n'est pas possible de coller une maison a la notre sans l'autorisation du propriétaire, sauf si celle-ci à été prévu a cet effet soit en jumelé.

Le morcellement n'a pas été effectué selon le règlement de la police des constructions, concernant le respect des distances minimales entre une propriété et la limite de la parcelle qui est au moins de 6 mètres, ni le respect du droit sur les distances de vue droite et vues de jour. Donc illégal.

En 2007 la Fondval à déposé une demande en préavis d'autorisation de construire N. 18017, à la quelle la Commune du Grand Saconnex a donnée, sauf erreur de ma part, sont préavis « favorable ».

A ce sujet tous les voisins ont fait opposition pour diverses raisons. Il faut savoir qu'il y a de nombreux arbres centenaires à abattre, et les arbres restant sont fortement compromis.

Nous avons fait opposition totale vue que ce projet qui condamne l'accès a notre garage incorporé, supprime la porte de notre garage, ne respecte pas les distances légales entre deux constructions, qui est au moins de 12 mètres, soit 6 mètres depuis la maison existante et 6 mètres depuis l'éventuelle nouvelle construction. Supprime un soupirail, qui est obligatoire.

Auriez vous l'amabilité nous aider, car nous sommes contre ce projet qui ne respecte pas les loi sur la police des constructions. D'avance merci.

En restant a votre disposition pour tout renseignement complémentaire je vous prie d'agrèer nos respectueuses salutations.


Manuel Novoa

18 DEC. 2007

N° dossier

DA		
CA1		
CA2		
CA3		X
CA	X	
17517		X
S.T		X
Distribué le	18.12.07	
Via	ca	



Genève, le 17 décembre 2007

Le Conseil d'Etat

16622 - 2007

1 DEC. 2007

N° Conseil		O.C.A	
DA		DT	
		Rép. Coût	
C.A.1		X	
C.A.2		X	
C.A.3		X	
F. Faure		X	
N.G.Y.			X
S.T.			X
Distrib. le		19.12.07	
Visa:		L. auv.	

AU CONSEIL ADMINISTRATIF ET
 AU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DU GRAND-
 SACONNEX
 Route de Colovrex 18
 Case postale 127
 1218 LE GRAND-SACONNEX

Pour information
 aux Conseillers Municipaux

Concerne : Résolution concernant le projet de la route des Nations

Madame le Maire,
 Messieurs les Conseillers administratifs,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre Conseil se réfère à la résolution du Conseil municipal du 10 septembre 2007 que vous nous avez transmise le 14 septembre 2007, concernant le projet de la route des Nations.

A titre liminaire, nous vous rappelons que votre Conseil administratif a été informé à plusieurs reprises des projets de la jonction de Ferney et de la route des Nations, soit notamment :

- en date du 27 mai 2003 lors de l'audition de vos représentants par la commission des travaux, alors chargée d'étudier le PL 8757 ouvrant un crédit d'étude pour les aménagements susmentionnés ;
- par l'intermédiaire du plan directeur de quartier "Jardin des Nations", adopté par les trois communes concernées en 2004, puis par le Conseil d'Etat le 23 mars 2005 ;
- par les remarques et observations transmises à votre Conseil le 17 octobre 2005 par la direction du génie civil du DCTI, à l'occasion de la mise en consultation de votre plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons ;
- par l'entremise de la commission des partenaires (COPAR), mise sur pied dans le but d'informer les délégués représentant les communes, les institutions ainsi que les autres instances directement ou indirectement concernées par ces projets.

Nous vous rappelons également que la nouvelle jonction autoroutière devra offrir toutes les fonctions d'accessibilité à la route des Nations et qu'elle sera cofinancée par le canton et par la Confédération (OFROU).

Quant à la route des Nations, elle constituera une nouvelle liaison routière depuis l'autoroute jusqu'aux organisations internationales (secteur "Appia").

Ce projet n'a pas pour vocation de constituer une pénétrante de plus vers le centre-ville. Il sera l'occasion de mettre en œuvre des objectifs dont nous voulons rappeler que la Commune du Grand-Saconnex sera l'un des principaux bénéficiaires, et cela notamment sur deux plans :

- Réalisation d'un évitement du village par le soulagement de la route de Ferney, laquelle sera consacrée essentiellement à un rôle de collectrice du trafic des Petit et Grand-Saconnex ;
- Prolongement du tram Nations, opération rendue possible par la diminution des flux de trafic sur la route de Ferney, et réalisation qui constituera une requalification notable de la qualité de la desserte en transports collectifs du secteur.

Notre Conseil tient à souligner que les projets de la route des Nations et de la jonction de Ferney constituent des ouvrages complexes et représenteront pour l'Etat de Genève un coût d'investissement important à assumer dans le contexte budgétaire général que vous connaissez.

Nonobstant, nous estimons qu'il s'agit d'infrastructures publiques utiles et nécessaires à plus d'un titre et qu'il convient de pouvoir réaliser ces projets dans les meilleurs délais.

Pourtant, notre Conseil est sensible à votre interpellation et s'efforcera de soutenir un projet adéquat et raisonnable également en termes de coûts.

Enfin, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce projet et de vous transmettre l'étude d'impact encore en cours d'élaboration.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de notre considération distinguée.

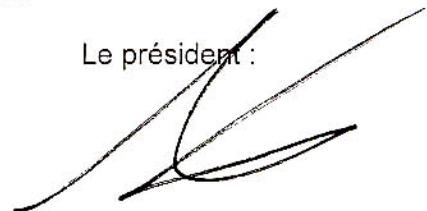
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :



Robert Hensler

Le président :



Laurent Moutinot